

► **Contexte :**

Devant une pression foncière et immobilière croissante, les élus d'Ascaïn ont exprimé la volonté de mieux appréhender la réalité des disponibilités foncières permises par le document d'urbanisme opposable dans la perspective de déterminer les actions foncières permettant de mieux maîtriser le rythme du développement urbain communal.

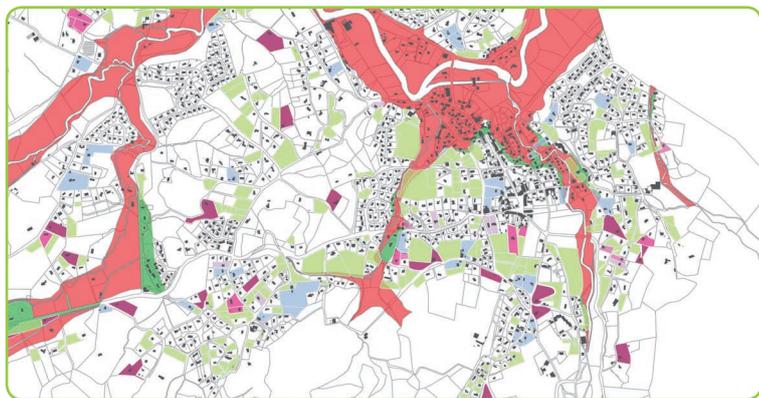
Par ailleurs, compte tenu d'un retard important en matière de logement sociaux (*art 55 loi SRU*), l'Etat a notamment encouragé la commune à identifier les fonciers susceptibles de pouvoir accueillir en partie la construction de nouveaux logements locatifs sociaux.

► **Partenaire(s) :**

AUDAP - EPFL Pays Basque

► **Missions :**

- Elaboration d'un référentiel foncier intégrant :
 - le repérage des disponibilités foncières (*terrains nus, terrains non bâtis, bâtis vacants...*)
 - la qualification des secteurs à enjeux (*diagnostic urbain et foncier sommaire*)



Crédit photos/illustrations : EPFL Pays Basque